

COMPTE RENDU

Direction Territoriale
Rhône Saône

Direction
Du Développement

Commission Locale des Usagers

18 novembre 2025

Rédacteur : Timothée Chantrelle - Port : 06 66 60 78 77– timothee.chantrelle@vnf.fr

I - Fonctionnement de la commission

a) La date de la prochaine commission est fixée : le mardi 19 mai 2026, site PROMOFLUVIA – PLEH LYON, 14h – 16h30, accueil café à 13h30

b) T. Chantrelle, VNF, demande si les membres de la commission souhaitent poser des questions diverses. Une question est formulée par M. Baduel (ANPEI) concernant la difficulté pour la grande plaisance de stationner sur le bassin Rhône-Saône. Cette question sera abordée au cours de la séance.

Il est rappelé que les comptes-rendus des CLU et les documents présentés sont publiés sur l'internet de VNF (https://www.vnf.fr/vnf/publications/?fwp_type_publications=commissions-des-usagers).

II - Navigation, sécurité et chômage

IIa) Navigation et sécurité

Y. LESCOUET, CNR, fait le bilan des chiffres d'exploitation 2025 Cf. diaporama.

Le trafic fret est légèrement en hausse par rapport à 2024, le trafic voyageurs est plutôt stable tandis que le trafic plaisance recule

IIb) Chômage

I. VALLANCE présente le calendrier des chômages 2026 et le calendrier prévisionnel 2027. Cf. diaporama.

En ce qui concerne la demande des représentants des bateaux de croisière d'avancer la période de chômage sur l'axe Rhône / Saône, VNF a consulté les différents services susceptibles d'être impactés.

La décision prise à ce jour est de maintenir la période de chômage la première quinzaine de mars avec reprise de la navigation avant le 21 mars (reprise des horaires d'été).

Les arguments avancés sont notamment :

- Les conditions météorologiques hivernales plus défavorables et des journées plus courtes en février,
- La période réglementaire de dragage, autorisée réglementairement du 1^{er} septembre à fin février, ne peut être réduite
- Le projet de modernisation en cours sur la Saône nécessitera des périodes de chômage de 15 jours à partir de 2027,
- Les contraintes organisationnelles liées à la maintenance,
- Les travaux de doublement des portes des écluses de Bollène et Châteauneuf nécessiteront une période de chômage de 15 jours entre 2027 et 2031.

Demandes et remarques :

- AGIS indique qu'il renouvellera formellement sa demande d'avancer la période de chômage et précise qu'un scénario incluant une reprise de la saison avec une coupure intermédiaire n'est pas envisageable.
- Le calendrier modifié 2026 est validé.
- Concernant la programmation 2027 :

VNF souligne que les dates présentées à ce stade sont prévisionnelles et susceptibles d'évoluer.

La présentation des dates supplémentaires sur l'axe Rhône Saône n'appelle pas d'observation de la part des participants.

Les écluses de la Grande Saône seront fermées en même temps que les écluses de Bollène et Châteauneuf sur le Rhône.

Les écluses de Gervans, Logis-Neuf, Caderousse et Beaucaire seront fermées également pendant cette période mais ouvriront 1 jour avant afin de limiter l'impact sur la reprise de la navigation.

VNF indique que l'écluse de St Gilles nécessitera une période de chômage supplémentaire de 2 ou 3 jours en octobre 2027 en vue de la préparation de travaux lourds en 2028.

L'ANPEI propose de déplacer ces jours supplémentaires de chômage en novembre 2027 plutôt qu'en octobre.

III - Chantiers en cours et prévus

- L. BIGOU, VNF, présente les travaux d'infrastructure de VNF. Cf. diaporama.

Remarque de G. DUREL (Promofluvia) concernant l'évolution et les projets liés au port de l'Occident AGIS questionne sur la passerelle du quai Fillon : l'escale est jugée essentielle pour les opérations techniques et l'accueil des passagers.

VIKING interroge sur l'attribution de nouveaux linéaires de quai à Lyon pour les bateaux-logements

VNF répond que ces décisions relèvent du SURF, document de planification élaboré avec la Métropole de Lyon, qui définit les usages futurs des quais.

- Y. LESCOUET, CNR, présente les travaux réalisés au cours de l'année 2025 et ceux à venir en 2026 (Cf. diaporama)

IV - Développement, transport et tourisme

- V. Zurbach, VNF, présente le trafic fret de 2025. Cf. diaporama.
L'année 2025 marquera la première année de reprise du fret depuis la crise Covid.
Le Port de Lyon a été attribué à CMA-CGM, ce qui laisse anticiper une augmentation des flux dans les prochaines années.

- T. Chantrelle, VNF, présente les chiffres du tourisme sur la saison 2025. Cf. diaporama

Promoflavia questionne sur l'éventuelle prise en compte du fret dans le « contrat de canaux »
VNF répond qu'il s'agit exclusivement d'un contrat orienté tourisme.

L'ANPEI questionne sur la publicité des contrats
VNF répond que les contrats seront rendus publics une fois signés

- N. Chartre, VNF, présente un point sur les concessions portuaires de Macon et Chalon

Fin des concessions de Chalon et Mâcon – Nouvelle organisation prévue

- La concession du port de Chalon arrive à échéance en avril 2026, tandis que celle de Mâcon court jusqu'en 2033.
- VNF et la CCI se sont entendus pour mettre fin aux deux concessions simultanément à la date du 31/12/2026 afin de permettre leur regroupement dans une même entité.

Travaux et compensations financières :

- La CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) va réaliser des travaux de remise en état des deux ports pour un montant de 3,5 M€.
- Notamment pour compenser l'anticipation de la fin de la concession de Macon, VNF versera 2,5 M€ à la CCI
- VNF assurera la gestion des travaux sur les infrastructures lourdes :
 - Travaux de réfection des quais de Chalon et Macon (montant estimé à environ 8 M€)
 - Renforcement prévu pour permettre l'accueil de colis lourds
 - Calendrier prévisionnel : 2028-2029
- Un appel à concurrence pour la délégation de service public est organisé, le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 15 décembre 2025, début d'exploitation janvier 2027
- Le futur mode de gestion s'inspirera des modèles appliqués dans les ports maritimes ou à la CNR.

V - Questions diverses

Informations VNF :

- River Dating à Lyon : événement organisé les 3 et 4 décembre 2025.
- Webinaire VERT LE FLUVIAL le 8 janvier 2026

Question de l'ANPEI posée en début de séance concernant la difficulté pour la grande plaisance de stationner sur le bassin Rhône-Saône :

Réponse VNF :

Le sujet de la grande plaisance est bien identifié par VNF sur la Saône.

En 2026, VNF prévoit d'investir 850 k€ dans un appontement à Saint-Jean-de-Losne pour accueillir trois bateaux de plus de 20 m sur un ponton en rive droite de la Saône, en aval du pont. Ce projet est financé à 20 % par le Plan Rhône et à 23 % par la Région BFC ; la communauté de communes en assurera la gestion. VNF investit également dans deux nouveaux appontements pour péniches-hôtels :

- à Vaise (mise en service prévue pour la saison 2026)
- à Verdun-sur-le-Doubs (finalisation probable fin 2026 pour la saison 2027)

Ces aménagements permettront à terme de limiter les conflits d'usage.

Sur la petite Saône, nous avons déjà connu des conflits d'usage, mais des solutions ont été mises en place à Auxonne, notamment l'affichage papier des plannings d'occupation par les péniches-hôtels. Cela permet aux plaisanciers de passage de profiter sereinement d'une place lorsqu'elle est libre. Ce type de dispositif peut être envisagé ailleurs si nécessaire. Dans ce cas, il est important de nous signaler précisément les zones de conflits afin que nous puissions travailler avec l'ANPEI, les opérateurs de péniches-hôtels et les collectivités gestionnaires des sites.